

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance spéciale du 28 septembre 2020

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le mardi 28 septembre 2020 à 20h11, à huis clos considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette rencontre à huis clos :

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Sont également présentes, Madame Danielle Bouladier, comptable de la firme Lacroix et associés et Véronique Danis, directrice générale et secrétaire-trésorière, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-09-748

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 23 septembre 2020 le décret numéro 965-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Lafontaine d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale puisse y participer en personne, selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de Monsieur Alain Fortin, la séance régulière est par conséquent ouverte à 20h11, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

2020-09-749

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu que l'ordre du jour modifiée soit acceptée.

2020-09-750

ATTESTATION DES FRAIS ENCOURUS EN 2019 EN VOIRIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un montant de 459 228\$ du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ dans le cadre du Volet entretien de réseau local (ERL) qui se doit d'être dépensé dans le volet de la voirie municipale;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses encourus admissibles ont été constatées pour un montant de 489 894\$ en dépenses de fonctionnement pour le service de la voirie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'attester de la véracité des frais encourus en 2019 pour les frais encourus admissibles au volet ERL.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Suite à la présentation des états financiers par Madame Danielle Bouladier du bureau comptable Piché et associés, la directrice générale procède au dépôt des états financiers.

2020-09-751

AUTORISATION DU PAIEMENT DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénomme et il est résolu que soit autorisé les paiements suivants :

- Vérification comptable de la municipalité pour un montant de 15 406.65\$
- Audit de l'état des recettes et des déboursés ainsi que de l'excédent accumulé et du fonds réservé pour le Regroupement du service d'incendie des municipalités de Grand-Remous, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de Aumond et de Montcerf-Lytton au montant de 724.34\$;
- Audit de la reddition de comptes dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) au montant de 3 345.77\$.

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Desjardins de procéder à la levée de l'assemblée à 20h16.

Adoptée à l'unanimité.

M. Alain Fortin
Maire

Mme Véronique Danis
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Véronique Danis, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Véronique Danis
Directrice générale